

## Le Télétravail dans la Fonction Publique

**Le gouvernement a lancé les négociations sur le télétravail auxquelles participe la CFTC dans un esprit d'ouverture qui ne doit pas exclure la prudence.**

### Que propose le gouvernement ?

Trois jours maximum de télétravail par semaine sur la base du volontariat pour un an renouvelable :

voilà les principes soumis aux syndicats par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. Cette concertation doit aboutir, à l'automne prochain, à la publication d'un décret.

L'ouverture des discussions, sur la transcription des dispositifs de recours au télétravail prévus par la loi Sauvadet de 2012, fournit l'occasion d'une véritable clarification sur cette nouvelle forme d'organisation du travail.

Elle propose notamment de limiter à 3 jours par semaine le temps effectué par l'agent en télétravail, sur une période d'un an renouvelable comprenant un "*temps d'adaptation*" de trois mois pendant lequel il sera possible au fonctionnaire de revenir sur sa décision. **Le volontariat et la réversibilité étant posés comme le fondement du recours au télétravail.**

Le décret d'application que prépare la DGAFP doit en effet s'appliquer à l'ensemble du secteur public. Ses modalités de mise en œuvre seront ensuite discutées localement par chaque employeur avec les avis du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), puis négociées par arrêté individuel pour chaque agent.

### Mais ATTENTION !

- Aux conséquences potentiellement néfastes de l'éloignement de l'agent de son milieu de travail,
- A une coupure avec son environnement professionnel, régional mais aussi national,
- A la perte de contact avec ses collègues, sa hiérarchie, ses syndicats et ses associations,
- Au risque d'isolement et de solitude pour certains,
- Aux frais potentiellement induits par un équipement supplémentaire en matériel...

A la CFTC, nous serons vigilants à ce que ce projet offre de nouveaux choix d'organisation pour les agents et ne poursuive comme seuls objectifs :

- pour l'administration, de faire des économies en surface de bureaux
- et pour l'Etat, de pallier une politique des transports publics inadaptée dans certaines grandes agglomérations

**Si la CFTC est favorable au télétravail choisi et encadré, elle ne souhaite pas qu'il se traduise par une régression sociale supplémentaire.**

